

AFFAIRE N°24/5 - Autorisation d'effectuer le paiement du terrain appartenant à Madame Félicien GRONDIN, nécessaire à l'aménagement du Boulevard de Ceinture Sud.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la réalisation du Boulevard de Ceinture Sud, l'acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Madame Félicien GRONDIN est envisagée.

Je vous demande donc, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser à effectuer le paiement du terrain dont les caractéristiques sont précisées ci-après, ainsi que les honoraires du notaire chargé de la rédaction de l'acte de vente correspondant.

SECTION	SUPERFICIE	NOM DU PROPRIETAIRE	DOMAINES	PRIX DE VENTE
AS 384	852 m2	Madame Félicien GRONDIN	130 000F	130 000 F

La dépense est prévue au chapitre 901 article 210 du Budget Communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

Vu ADOPTE A L'UNANIMITE

Saint-Denis, le 8 janvier 1976

Pour le Maire

de secrétaire général

Signé: G. DALEY

*Pour copie certifiée conforme
de Directeur des Finances et
des Collectivités locales.*

P. GRANIER